



## Déclaration liminaire de la FSU FSSSCTA du 27 février 2023

Monsieur le Recteur,  
Mesdames et messieurs les membres de ce FSSSCTA,

La FSU souhaite en préambule exprimer sa sidération suite l'assassinat de notre collègue Agnès LASSALLE enseignante d'espagnol. La FSU présente ses condoléances aux proches de la victime, à ses collègues, aux élèves et à l'ensemble de la communauté éducative, les assurant de son soutien. La FSU souligne qu'au niveau académique, un communiqué a été adressé à tous les personnels mais s'indigne qu'au niveau national, seules certaines catégories de personnels n'aient été destinataires d'un quelconque message alors que tous les personnels de l'éducation nationale sont affectés par ce drame. Ce drame met aussi en avant le manque de médecine scolaire, d'infirmier-ers scolaires, assistant.es social.es, de psychologues de l'éducation nationale, et d'accompagnement de nos élèves en souffrance. Les mêmes qui encourageaient les suppressions de postes apparaissent aujourd'hui la larme à l'œil. Et puis il y a celles et ceux qui se désespèrent de voir ce drame survenir dans un cadre particulièrement favorisé et subventionné, un lycée privé catholique, tenant du dualisme scolaire alors que cela aurait pu arriver ailleurs. C'est abject. Pour finir, la minute de silence proposée par le ministre illustre parfaitement l'attitude de notre institution : se taire. Faire silence des conditions de travail qui se dégradent, des agressions, de la violence, des menaces, du mépris et de l'attractivité de nos métiers qui tombe en chute libre. Les personnels ne sont pas dupes. La FSU se tient, plus que jamais, à leurs côtés.

Depuis le 1<sup>er</sup> février, le gouvernement a rétabli le jour de carence pour les personnes qui sont placées en arrêt maladie pour COVID. La FSU rappelle qu'elle s'est toujours opposée au jour de carence qui pénalise financièrement des agent-es rencontrant des problèmes de santé. Ce jour de carence en plus d'être injuste, est inefficace et néfaste. En ce qui concerne l'épidémie de COVID, ce jour de carence va inciter des personnels à poursuivre leur activité au risque de contaminer d'autres personnes. La FSU revendique l'abrogation du jour de carence.

Les élections professionnelles ont conforté la FSU comme première fédération syndicale de l'éducation, au niveau national, mais aussi académique et départemental. La FSU remercie tous ses électeurs et électrices et veut les assurer que leurs nouveaux élus vont continuer à porter la voix de tous les personnels de l'éducation nationale, quel que soit leur métier, dans cette nouvelle instance mise en place en application de la loi dite de transformation de la fonction publique en lieu et place des CHSCT. Les élu.es FSU renouvelleront leur travail pour l'amélioration des conditions de travail de toutes et tous. Ils veilleront à ce que les questions de santé, de sécurité et de prévention des risques professionnels soient au premier plan. Les élu.es FSU seront à nouveau de véritables acteurs et actrices de prévention comme initié dans les CHSCT. La FSU souhaite poursuivre les travaux en formation spécialisée sur la dynamique du CHSCTA en demandant que la direction académique s'y inscrive et apporte des réponses concrètes dans les délais.

La FSU demande que les mises en place des formations spécialisées de l'académie soient accompagnées d'informations pour tous les personnels sur les prérogatives et périmètre de l'instance ou des instances les concernant ainsi que des moyens de saisir le ou la secrétaire, référent.e VSS ou l'un ou l'une de ses membres.

La FSU appelle les personnels à participer à toutes les mobilisations organisées dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes le 8 mars prochain. La défense des droits des femmes est plus que jamais d'actualité, les femmes subissant de plein fouet les effets des crises et de

l'inflation. Elles vont voir leur situation se dégrader encore avec le projet de réforme des retraites. Suite à la publication du deuxième baromètre du sexisme en France, la FSU demande la mise en place d'un plan d'urgence intégrant les enjeux autour de leur prévention par une véritable éducation à l'égalité, à la sexualité et à la vie affective. Cela nécessite que les personnels soient informés et formés sur ces questions car, malgré une prise de conscience globale, le sexisme reste très prégnant et préoccupant. La FSU demande que soit inscrit dans le règlement intérieur la désignation par vote du ou de la référent-e violences sexistes et sexuelles de ce FSSCT.

La FSU rappelle que ce n'est pas en alourdissant la charge, déjà importante, de travail des personnels par un socle et un pacte que leurs conditions de travail vont s'améliorer. Ils sont loin les 10 % de revalorisation pour tous en janvier 2023 annoncés en avril 2022 qui laissaient enfin espérer un début de reconnaissance, qui aurait contribué à une plus grande satisfaction au travail. La FSU s'interroge grandement sur le questionnaire de satisfaction au travail : quelles sont les finalités ? comment les questions ont-elles été choisies ? certaines sont polysémiques, peu compréhensibles, ne concernant pas certains métiers. Quelles sont les modalités d'envoi et de synthèse des questionnaires ? Les membres de la FSU ont renseigné votre projet et souhaitent être associés à une nouvelle rédaction qui serait plus réaliste, réalisable et bien sûr, en lien avec les F3SCT.

Pour finir, la FSU et l'intersyndicale rappellent le caractère injuste et brutal du projet de réforme des retraites. Les personnels ont montré qu'ils et elles sont déterminé.es à empêcher le recul de l'âge légal à 64 ans et l'allongement du nombre de trimestres, ce qui aurait pour effet de faire baisser plus rapidement leurs pensions.

D'ailleurs, quelles actions de prévention académique prévoyez-vous pour accompagner les personnels au travail jusque 64 ans voire plus ?

La FSU, en opposition à cette réforme, appelle à la mobilisation et à la grève le 7 mars pour ensemble, mettre la France à l'arrêt !